

Décision portant nomination de M. Philippe HUGONNARD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 octobre 2014 ;

Considérant que M. Philippe HUGONNARD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013 à mars 2014),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Philippe HUGONNARD AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité MOY 1100 DR11 à compter du 1^{er} juillet 2014.

M. M. Philippe HUGONNARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

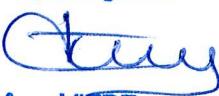
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Philippe HUGONNARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble le 8 décembre 2014

Le délégué régional

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)